

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 21 février 2012 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/12.02/WG

**Présents:** VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE  
FFBN: Billy WILLIAMS – Pierre GEERAERTS  
Wouter GEORGES, secrétaire général

## 1. Approbation PV réunion précédente CDWP 24.01.2012

Le procès-verbal est lu et approuvé.

## 2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Documents B. WILLIAMS > procédures disciplinaires et sanctions automatiques de la fédération de Rugby

## 3. Examen rapports arbitres

### 3.1. **Match 3137/SH3 RES LZC – SCC du 15/01/2012: rapport arbitre BRULL**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre L. BRULL.

La Commission de Discipline confirme les 2 suspensions automatiques de 1 match pour le joueur K. HUMBLET (SCC) pour rouspétances et insultes à plusieurs reprises à l'égard de l'arbitre. Vu cette double infraction le joueur a été convoqué à comparaître devant la Commission de Discipline.

Invité et excusé : K. HUMBLET (SCC)

Présent comme représentant : B. POLLAK (SCC)

Après avoir entendu B. POLLAK, qui donne sa version du déroulement de match et des incidents, la Commission de Discipline décidé après délibération de ne pas infliger une sanction supplémentaire. Toutefois la Commission de Discipline tient à signaler qu'en cas d'une nouvelle récidive la Commission de Discipline sera contrainte d'appliquer le doublement de la sanction automatique.

Frais de la séance : à charge de FRBN

### 3.2. **Match 1058/SH1 AZSC – RSCM du 28/01/2012: rapport arbitre VANDERZYPEN**

#### **Match 1158/SH1 AZSC – RSCM du 28/01/2012 : rapport arbitre VANDERZYPEN**

La Commission de Discipline a pris connaissance des feuilles de match et des deux rapports de l'arbitre VANDERZYPEN.

La Commission de Discipline confirme les sanctions automatiques de 1 match pour les joueurs S. CLAES (RSCM) et J. VERSCHUREN (RSCM) pour rouspétances. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique pour le coach C. GRANCEROF (RSCM) pour carte rouge. Vu les circonstances aggravantes le coach C. GRANCEROF sera suspendu de toutes fonctions officielles pour 2 journées de compétition suivantes. Vu sa récidive de carte rouge, le coach concerné a été convoqué devant la Commission de Discipline.

Invité et absent (sans aucun avis): C. GRANCEROF (coach RSCM)

La Commission de Discipline constate que le coach intéressé, après avoir reçu une carte rouge durant le 1<sup>er</sup> match, était encore actif lors du match RES suivant, bien que que le match « 1<sup>er</sup> » et le match « RES » soient considérés comme 1 seul match.

En outre la Commission de Discipline a pris connaissance de la notification de la Commission Sportive WP dd. 20.02.2012 : C. GRANCEROF a également pris part aux matches « 1<sup>er</sup> » et « RES » lors de la journée suivante malgré sa suspension.

Par conséquent la Commission de Discipline décide de suspendre le coach C. GRANCEROF (RSCM) de toutes fonctions officielles jusqu'à comparution volontaire à la prochaine séance le 20.03.2012.

Frais de la séance : à charge de RSCM

## 3.3. Match 2054/SH2 HZS – BZK du 21/01/2012: rapport arbitre JANSSEN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre JANSSEN.  
La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach V. DUCULET (BZK) pour carte rouge.  
Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

## 3.4. Match 8035/U15 MZV – AZSC du 05/02/2012: rapport arbitre DESCHUYTTER

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DESCHUYTTER.  
Aucune sanction automatique n'a été attribuée au coach M. DE BOEVER (MZV). Par conséquent l'affaire est classée sans suite.  
Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

## 3.5. Match 7034/U17 KZK – BZK du 05/02/2012: rapport arbitre BERTIAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre BERTIAUX.  
La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach L. CORDONNI (KZK) pour carte rouge.  
Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

## 3.6. Match 8225/U15 SCSG – HZS du 12/02/2012: rapport arbitre VAN PUYVELDE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VAN PUYVELDE.

Invité et présent: S. DULIN (coach SCSG)

Vu sa récidive de carte rouge et vu les menaces précédents à l'égard de cet arbitre au mois d'octobre 2011, le coach concerné (également arbitre actif) a été convoqué à comparaître devant la Commission de Discipline.

Après avoir entendu S. DULIN, qui se plaint du niveau de l'arbitre et qui se sent ciblé par l'arbitre, la Commission de Discipline juge que toutes les remarques sur la qualité de l'arbitrage ne font pas partie du fonctionnement de la Commission de Discipline et qu'il faudrait s'adresser directement à la Commission Centrale des Arbitres.

La Commission de Discipline est seule compétente à juger sur toutes les affaires disciplinaires contre les coaches et les joueurs sur base des rapports d'arbitres et des feuilles de match, mais la Commission ne s'occupe pas de l'évaluation ni jugement des arbitres.

En outre, la Commission de Discipline s'inquiète sur les incidents croissants (attitude antisportif et comportement agressif) de plusieurs coaches WP qui sont également actifs comme arbitre ou officiel. Il s'avère que le cumul de différentes fonctions (coach et arbitre) n'est pas du tout une situation idéale.

Par conséquent la Commission de Discipline décide conformément au tableau des sanctions automatiques de suspendre le coach S. DULIN (SCSG) de toutes fonctions officielles pour 2 matches supplémentaires.

Lors de son audition ainsi qu'à l'énoncé des sanctions, Monsieur DULIN a eut une attitude agressive vis-à-vis des membres de la Commission ainsi qu'envers le Water-polo belge en général.

La Commission de Discipline prie à la Commission Centrale des Arbitres de convoquer et d'entendre à nouveau cet arbitre actif vu son avertissement précédent.

Frais de la séance : à charge de SCSG

## 4. Divers

La Commission de Discipline a définitivement entériné les modifications au tableau des sanctions automatiques, élaborées par D. POELMANS.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:  
LUNDI 26 MARS 2012 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES